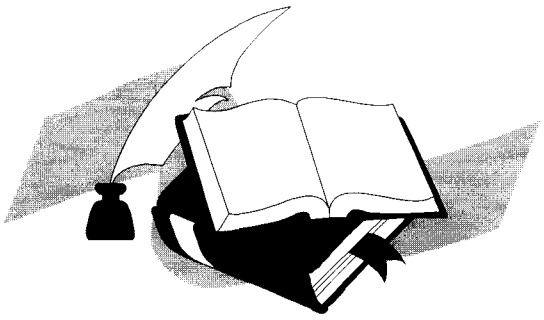


VERSEMENT 1124 W

Description globale : Activités et fonctionnement du Conseil général

Dates extrêmes : 1943-1980

Importance matérielle : 71 articles

Service producteur : Conseil général, directions des relations avec les élus, service de l'assemblée

Service versant :

Date d'entrée : décembre 1994

Communicabilité maximum : 30 ans
Début communicabilité : Immédiate
Fin communicabilité : 01/01/2005

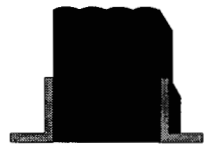
Date de rédaction du bordereau : avril 1995
N° d'entrée : 16649
Cote de l'inventaire : 1AD10 187

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1998 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

Le Conseil général

Peu après le coup d'Etat du 18 brumaire, Napoléon Bonaparte procéda à une réorganisation profonde et durable du système administratif français. En plus de créer les préfets et les sous-préfets, la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) reconstitua les conseil généraux dans les départements.

Au cours du XIX^{e} siècle, le conseil général acquit donc une assise électorale de plus en plus large et une durée de réunion croissante. De façon parallèle, ses attributions et ses prérogatives se développèrent. Assemblée essentiellement consultative au moment de sa reformation en 1800, elle put dès 1805 commencer à établir un budget départemental[1]. Des lois successives lui donnèrent peu à peu de nouveaux pouvoirs : en 1833, dans le domaine de l'instruction primaire ; en 1836, sur les chemins vicinaux ; en 1838, sur les propriétés départementales... La loi du 10 août 1871 entérina, en les fixant précisément, l'ensemble de ces pouvoirs. En matière fiscale, le conseil général répartit les contributions directes entre les arrondissements, il vote les centimes additionnels, les contributions extraordinaires et les emprunts. Le classement et la direction des routes départementales et des chemins vicinaux lui reviennent, et il décide de toute acquisition ou aliénation parmi les propriétés départementales. Il s'occupe également de l'assistance médicale et sociale dans le département.

La Commission départementale

Créée par la loi du 10 août 1871, elle était composée de quatre à sept membres du conseil général élus en son sein chaque année, à la fin de la session d'août. Elle se réunissait tous les mois et arrêtait elle-même la date et la durée de la séance. Le préfet pouvait néanmoins la convoquer et assistait toujours à ses réunions. Mais, émanation du conseil général, la commission départementale ne publiait pas les procès-verbaux de ses séances car elle n'avait de compte à rendre qu'au conseil. Elle préparait, pour chaque session ordinaire du conseil général, un rapport qui présentait ses travaux et ses propositions.

La commission départementale avait pour rôle, d'une part, de contrôler et de guider l'action du préfet dans l'intervalle des sessions ; elle contrôlait ainsi la gestion financière du préfet. Elle avait d'ailleurs reçu certaines attributions confiées avant 1871 au préfet ou au conseil de préfecture. Mais elle était chargée, d'autre part, d'expédier un certain nombre d'affaires par délégation du conseil général. Elle ne s'occupait que de dossiers déterminés et non d'affaires d'ordre général. La loi de 1871 lui avait par ailleurs attribué un certain nombre de prérogatives : répartir entre les communes les parts du fonds des amendes de police correctionnelle, fixer les modalités d'adjudication et de réalisation des emprunts départementaux, contrôler l'état des archives et du mobilier départementaux, approuver le tarif des évaluations cadastrales...

[1]La loi de finances du 2 ventôse an XIII (21 février 1805) donnait aux conseils généraux le pouvoir d'imposer jusqu'à quatre centimes.

Par le décret du 5 novembre 1926, la commission départementale eut le droit de prendre connaissance de toutes les affaires qui devaient être soumises en session au conseil général et d'émettre un avis.

Les conseils généraux et les commissions départementales furent suspendus en octobre 1940 l'Etat de Vichy et furent rétablis par le nouveau pouvoir en 1944.

Le versement contient les premières sessions et délibérations du Conseil général de l'Aube depuis la Libération.

Le fonctionnement du Conseil général

Le Conseil général, aussi appelé "assemblée départementale", se réunit en séances publiques au moins une fois par trimestre pour prendre des délibérations (décisions), généralement votées à main levée. C'est au cours des séances que les grandes orientations du département se décident, à travers notamment, le vote du budget (de l'ordre d'un milliard de francs pour l'Aube).

Le président

Elu par ses pairs pour 3 ans, le président du Conseil général est le chef de l'exécutif. Il prépare et exécute les délibérations, ordonne les dépenses, engage les actions, signe les contrats au nom du département etc...Le président est aussi le chef des services de l'administration départementale.

La commission permanente

Véritable "gouvernement du département", la commission permanente se réunit deux fois par mois, sous la présidence du Président du Conseil général, pour prendre les décisions en dehors des séances plénières (dans les domaines où elle a reçu délégation). Elue à la proportionnelle par les conseillers généraux eux-mêmes, elle comprend 9 vice-présidents et 3 secrétaires.



PLAN DU BORDEREAU

N° Articles	*Description*	*Dates extrêmes*
1-9	Conseil départemental : sessions ordinaires	1943-1945
10-13	Bureau du Conseil départemental : réunions	1943-1944
14-70	Conseil général : sessions ordinaires et extraordinaires	1945-1980
71	Association de l'Amicale des conseillers généraux : réunion constitutive	1974

1124 W

N°	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
1-9	**Conseil départemental : sessions** **Dossier type : procès verbal - minute rapport du préfet, discours, ordre du jour, désignation des représentants au sein des commissions, procès verbaux des délibérations, mise en application des textes adoptés**		
1	Session ordinaire annuelle	11/06/1943 29/07/1943	I
2	Première session ordinaire (suite)	18/06/1943 07/08/1943	I
3	Seconde session ordinaire	12/10/1943 27/10/1943	I
4	Seconde session ordinaire	27/10/1943 11/11/1943	I
5	Première session ordinaire	30/05/1944 14/06/1944	I
6	Seconde session ordinaire	14/06/1944	I
7	Seconde session ordinaire : rapports de services départementaux ou régionaux	18/11/1944 24/11/1944	I
8	Seconde session ordinaire	23/11/1944 14/04/1945	I
9	Seconde session ordinaire	28/12/1944	I
10-13	**Bureau du Conseil Départemental : réunions** **Dossier type : rapport du préfet, ordre du jour , demande d'avis**		
10	Réunions	06/09/1943 15/09/1943	I
11	"	09/12/1943 22/12/1943	I
12	"	22/02/1944 29/02/1944	I
13	"	26/04/1944 26/05/1944	I

N°	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
14-70	**Conseil Général : sessions ordinaires et extraordinaires dossier type - rapport du préfet, rapport du préfet tenant lieu de délibérations, procès verbal-minute, extraits des procès-verbaux de délibérations**		
14	Première session ordinaire : dossier type puis circulaires et ordonnances relatives au rétablissement des conseils généraux	19/07/1945 04/09/1945	I
15	Seconde session ordinaire : demandes de subventions	19/07/1945	I
16	Première session ordinaire	19/03/1974	I
17	Première session ordinaire[1]	24/04/1974 25/04/1974	I
18	Seconde session extraordinaire[2]	31/05/1974	I
19	Troisième session extraordinaire	08/07/1974	I
20	Quatrième session extraordinaire : coupures de presse	09/09/1974 10/09/1974	I
21	Seconde session ordinaire (première partie)	28/11/1974 29/11/1974	I
22	Seconde session ordinaire de 1974 (seconde partie)	13/01/1975 14/01/1975	I
23	Seconde session ordinaire de 1974 (seconde partie)	15/01/1975 16/01/1975	I
24	Seconde session ordinaire de 1974 (seconde partie)	17/01/1975 25/01/1975	I
25	Première session ordinaire	28/04/1975 30/04/1975	I
26	Première session extraordinaire	09/06/1975 10/06/1975	I

[1] *La numérotation des PV ne correspond pas à la chronologie des séances.*

[2] *La première session extraordinaire est manquante.*

N°	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
14-70	**Conseil Général : sessions ordinaires et extraordinaires (suite)**		
27	Seconde session extraordinaire : coupures de presse	07/10/1975	I
28	Seconde session extraordinaire : Direction départementale de l'Equipement : programme de travaux de voirie	23/09/1975 10/10/1975	I
29	Seconde session ordinaire (première partie)	24/11/1975 25/11/1975	I
30	Seconde session ordinaire -1975- (seconde partie)	12/01/1976 13/01/1976	I
31	Seconde session ordinaire -1975- seconde partie)	14/01/1976 19/01/1976	I
32	Première session extraordinaire	16/02/1976	I
33	Première session ordinaire (première partie)	17/03/1976 18/03/1976	I
34	Première session ordinaire (seconde partie)	10/05/1976 12/05/1976	I
35	Première session extraordinaire	04/10/1976	I
36	Seconde session ordinaire (première partie)	22/11/1976 24/11/1976	I
37	Seconde session ordinaire - 1976 - (seconde partie)	10/01/1977 11/01/1977	I
38	Seconde session ordinaire -1976- (seconde partie)	12/01/1977 13/01/1977	I
39	Seconde session ordinaire -1976- (seconde partie) envoi des voeux au premier ministre	14/01/1977 31/01/1977	I
40	Première session ordinaire	02/05/1977 03/05/1977	I

N°	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
14-70	Conseil Général : sessions ordinaires et extraordinaires (suite)		
41	Première session ordinaire :envoi des voeux du conseil général au premier ministre	04/05/1977 06/05/1977	I
42	Première session ordinaire : note d'information émanant de la Direction départementale de l'Agriculture - coupures de presse	1977	I
43	Première session extraordinaire	20/06/1977 22/06/1977	I
44	Seconde session ordinaire -1977- (première partie)	28/11/1977 29/11/1977	I
45	Seconde session ordinaire -1977- (première partie)	30/11/1977	I
46	Seconde session ordinaire -1977- (seconde partie)	16/01/1978	I
47	Seconde session ordinaire -1977- (seconde partie)	18/01/1978	I
48	Seconde ordinaire -1977- (seconde partie)	19/01/1978	I
49	Première session ordinaire	09/05/1978 10/05/1978	I
50	Première session ordinaire	11/05/1978	I
51	Première session ordinaire - suite -	11/05/1978	I
52	Première session extraordinaire	10/07/1978 12/07/1978	I
53	Seconde session ordinaire (première partie)	06/11/1978 07/11/1978	I
54	Seconde session ordinaire -1978 - (seconde partie)	15/01/1979 16/01/1979	I
55	Seconde session ordinaire -1978 - (seconde partie) - suite -	17/01/1979 19/01/1979	I
56	Première session extraordinaire	20/02/1979	I
57	Première session ordinaire (première partie)	28/03/1979	I

N°	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
14-70	Conseil Général : sessions ordinaires et extraordinaires (suite)		
58	Première session ordinaire (première partie)	03/05/1979 07/05/1979	I
59	Première session ordinaire (seconde partie)	07/05/1979	I
60	Seconde session extraordinaire	15/06/1979 17/06/1979	I
61	Seconde session ordinaire (première partie)	19/11/1979 21/11/1979	I
62	Seconde session ordinaire (première partie)	21/11/1979	I
63	Seconde session ordinaire -1979 - (seconde partie)	14/01/1980 15/01/1980	I
64	Première session extraordinaire	16/01/1980	I
65	Première session extraordinaire	17/01/1980	I
66	Seconde session extraordinaire	18/01/1980	I
67	Première session ordinaire	25/04/1980 29/04/1980	I
68	Première session ordinaire	30/04/1980	I
69	Première session ordinaire	30/04/1980	I
70	Seconde session extraordinaire	28/02/1980	I
71	Association de l'Amicale des conseillers généraux : réunion constitutive statuts, élection des membres, correspondance	30/04/1974	1/1/2005